



Commission des dynamiques territoriales

1151 - Compétence départementale directe d'organisation du transport scolaire

Proposition d'adaptation du règlement départemental des transports scolaires

Rapport n° CP/2016/371

Service gestionnaire :

M420 - Service des transports

Résumé :

Le Conseil Départemental a décidé le 4 juillet 2016 d'une modification de la tarification scolaire départementale. Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'approuver la mise à jour du règlement départemental des transports scolaires pour tenir compte de ces adaptations.

L'Assemblée Départementale réunie le 4 juillet 2016 a décidé de modifications tarifaires pour le transport scolaire applicable à compter de la rentrée de septembre 2016. Elle a par ailleurs donné délégation à la Commission Permanente pour approuver un nouveau règlement départemental des transports scolaires transposant l'ensemble de ces dispositions.

Pour mémoire, les modifications au règlement départemental décidées par le Conseil Départemental par délibération n° CD/2016/100 en date du 4 juillet 2016 sont les suivantes :

- gratuité pour les maternelles et primaires,
- participation familiale de 90 €/an pour les collégiens,
- participation familiale de 135 €/an pour les lycéens,
- gratuité à partir du 3ème enfant payant transporté par le Département (remboursement de l'abonnement a posteriori sur présentation de justificatifs)

Par ailleurs,

- Les aides individuelles au transport sont plafonnées à 750 €/élève/an
- Les aides individuelles au transport pour les préacheminements en amont d'un dispositif de transport collectif existant sont supprimées
- Les aides aux élèves internes sont calculées selon le barème suivant :

Distance Domicile – Etablissement	Montant trimestriel annuel	Montant trimestriel futur
10 à 39 kms	85 €	70 €
40 à 59 kms	115 €	100 €
60 à 99 kms	195 €	180 €
100 à 199 kms	260 €	250€
200 kms et plus	355 €	250 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les termes du projet de règlement départemental des transports scolaires intégrant les modifications décidées par le Conseil Départemental du Bas-Rhin par délibération n° CD/2016/100 en date du 4 juillet 2016. Ce projet de règlement est annexé à la présente délibération;

-décide de la mise en application de ce règlement dès que la présente délibération sera exécutoire.

Strasbourg, le 25/08/16

Le Président,



Frédéric BIERRY